

Demande d'accès au dossier patient par le patient lui-même ou par son représentant à adresser à la Direction du SMR Les Embruns

IDENTITÉ DU PATIENT

Nom de naissance :
Prénom(s) de naissance :
Date de naissance : Lieu de naissance
Téléphone :
Adresse postale :
.....
.....
Adresse mail :

QUALITE DU DEMANDEUR (Cochez la case correspondante)

- Patient lui même
 Père – Mère (si patient mineur)
 Tuteur
 Médecin désigné par le patient comme intermédiaire

A remplir si le demandeur n'est pas le patient :

Nom de naissance :
Prénom(s) de naissance :
Date de naissance : Lieu de naissance
Téléphone :
Adresse postale :

DEMANDE A OBTENIR LA TRANSMISSION DES DOCUMENTS SUIVANTS :

(Cochez la ou les cases et complétez)

- Compte rendu d'hospitalisation (CRH) du au
 Pièces essentielles du dossier médical (bilans médicaux, analyses médicales, radio... les éléments concernant le dossier médical que le SMR les Embruns a en sa possession)
 Autres documents (précisez) :
.....
.....
.....

Au nom de : mon fils – ma fille

Au nom de la personne dont je suis : le représentant légal le mandataire

SELON LES MODALITES SUIVANTES :

- Consultation sur place
 Remise sur place (un règlement de 15 euros sera à effectuer à l'accueil)
 Envoi postal à l'adresse du demandeur (un chèque de 15 euros sera à transmettre * avec ce formulaire)

Date de la demande :

Signature :

Pièces justificatives à fournir à joindre à cette demande afin d'être complète :

- Joindre une copie d'une pièce d'identité au nom du patient et une au nom du demandeur si ce dernier n'est pas le patient (parents / représentant légal / médecin désigné comme intermédiaire) auxquelles s'ajoutent le cas échéant :
 - o Copie du livret de famille
 - o Copie du jugement de tutelle
 - o Attestation co-signée du médecin désigné comme intermédiaire
- * Un chèque de 15 euros à l'ordre « Association Institut Helio Marin Dr Peyret – SMR Les Embruns »

*Demande d'accès au dossier patient a l'ayant droit d'un patient décédé
à adresser à la Direction du SMR Les Embruns*

IDENTITÉ DU PATIENT

Nom de naissance :
Prénom(s) de naissance :
Date de naissance : Lieu de naissance

IDENTITE DU DEMANDEUR

Prénom(s) de naissance :
Date de naissance : Lieu de naissance
Téléphone :
Adresse postale :
.....
Adresse mail :

LIEN AVEC LE PATIENT :

- Ayants droit, c'est-à-dire les héritiers (enfants, époux, parents, ...) à renseigner :.....
 Concubin(e)
 Partenaire lié par un pacte de solidarité (PACS)

DEMANDE LA TRANSMISSION DE DOCUMENTS MÉDICAUX POUR LE MOTIF SUIVANT :

- Connaître les causes du décès
 Faire valoir un droit *
 Défendre la mémoire du défunt *
* précisez obligatoirement quel(s) droit(s) vous entendez faire valoir ou en quoi la mémoire du défunt doit être défendue :
.....
.....

DEMANDE A OBTENIR LA TRANSMISSION DES DOCUMENTS SUIVANTS :

(Cochez la ou les cases et complétez)

- Compte rendu d'hospitalisation (CRH) du au
 Pièces essentielles du dossier médical (bilans médicaux, analyses médicales, radio... les éléments concernant le dossier médical que le SMR les Embruns a en sa possession)
 Autres documents (précisez) :
.....
.....
.....

SELON LES MODALITES SUIVANTES :

- Consultation sur place
 Remise sur place (un règlement de 15 euros sera à effectuer à l'accueil)
 Envoi postal à l'adresse du demandeur (un chèque de 15 euros sera à transmettre * avec ce formulaire)

Date de la demande :

Signature :

Pièces justificatives à fournir à joindre à cette demande afin d'être complète :

- Joindre une copie d'une pièce d'identité à votre nom avec :
 - o Copie de l'acte de décès
 - o Copie du livret de famille pour **les ayants droit** (ou acte de notoriété, certificat d'hérédité)
 - o Copie d'acte de naissance portant mention du PACS **pour le partenaire lié par un PACS**
 - o Copie d'un élément prouvant une situation de concubinage **pour le concubin**
- * Un chèque de 15 euros à l'ordre « Association Institut Helio Marin Dr Peyret – SMR Les Embruns »

Conformément à l'article L1111-7 du Code de la Santé publique, la communication du dossier se fait dans un délai de 48h à 8 jours (ou dans un délai de 2 mois pour les informations datant de plus de 5 ans) dès la réception complète de la demande.